



Brasserie

O'Niwe

Enjoy the sky !

La brasserie-restaurant de et à l'aérodrome de Saint Ghislain

www.09restaurant.be

+32 (0)65 64 27 27

info@09restaurant.be

Code de l'air pour Vols découverte

Bon de 20 minutes de vols pour 1 personne

- Le bon que vous avez reçu est pour un embarquement à bord d'un avion bi-place de type Cessna 150 (pilote + passager). Si vous souhaitez embarquer jusqu'à 3 passagers, il faudra utiliser un avion quadriplace de type cessna 172 moyennant un supplément de 1,50 € la minute de vol. Si c'était le cas, merci de le préciser lors de la réservation.
- Dans l'hypothèse d'un vol sur un quadriplace, chaque passager doit disposer d'un bon et la durée du vol est égale au cumul des bons. 1 passager = 20 minutes, 2 passagers = 40 minutes et 3 passagers = 60 minutes. Un enfant de moins de 12 ans accompagnant ses parents embarquera gratuitement. La durée du vol sera alors de 40 minutes (chaque parent disposant de son bon).
- La Validité du bon est limitée à 3 mois à compter de la date mentionnée sur celui-ci.
 - A fin de réserver votre vol découverte, nous vous demandons de nous contacter : **info@09restaurant.be ou au 0476/9201097**
- Merci de mentionner vos coordonnées ainsi que quelques dates auxquelles vous seriez disponible pour effectuer votre vol. Il nous est également nécessaire de connaître votre poids, afin de préparer au mieux l'avion sur lequel vous effectuerez le vol
- Le vol s'accompagne d'un briefing réalisé par votre pilote.
- Si les conditions météorologiques ne permettaient pas de réaliser le vol, votre pilote vous contactera dans les plus brefs délais, afin de postposer votre vol et convenir d'une autre date.
- Le jour de votre vol, pensez à emporter votre bon cadeau, une paire de lunettes de soleil, ainsi que des vêtements dans lesquels vous vous sentez confortable.
- Pour des raisons de sécurité, le pilote se réserve le droit d'annuler le vol s'il estime que cela est nécessaire.
- Chaque modèle d'avion implique une masse maximale autorisée au décollage. Pour des raisons de sécurité, le pilote pourrait estimer nécessaire le passage d'une personne sur un autre modèle d'avion plus performant et/ou plus spacieux. Les frais supplémentaires engendrés par ce changement d'avion seront à la charge de la personne utilisant le bon.
- L'atterrissage sur l'aérodrome de départ engendre des taxes d'atterrissage de 10,00 €. Ces taxes sont à la charge du(es) passager(s) et sont à payer le jour du vol, en cash, au pilote.

Rue de la Rivierette, 53 – 7330 Saint Ghislain

Aérodrome Café sprl

BCE : BE0892 812 645

IBAN : BE47 0689 0448 1880 – BIC : GKCCBEBB